

Arrête :

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hamza Bakhti, directeur de développement et de sécurisation des systèmes d'information, à l'effet de signer, au nom du ministre de la poste et des télécommunications, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 23 Jomada El Oula 1446 correspondant au 25 novembre 2024.

Sid Ali ZERROUKI.

-----★-----

-----★-----

Arrêté du 23 Jomada El Oula 1446 correspondant au 25 novembre 2024 portant délégation de signature au directeur de développement et de sécurisation des systèmes d'information.

Le ministre de la poste et des télécommunications,

Vu le décret présidentiel n° 24-374 du 16 Jomada El Oula 1446 correspondant au 18 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 20-178 du 14 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 6 juillet 2020 fixant les attributions du ministre de la poste et des télécommunications ;

Vu le décret exécutif n° 20-179 du 14 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 6 juillet 2020 portant organisation de l'administration centrale du ministère de la poste et des télécommunications ;

Vu le décret exécutif n° 23-405 du 29 Rabie Ethani 1445 correspondant au 13 novembre 2023 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret exécutif du 22 Ramadhan 1442 correspondant au 4 mai 2021 portant nomination de M. Hamza Bakhti, directeur de développement et de sécurisation des systèmes d'information au ministère de la poste et des télécommunications ;